



DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-AGAJ-0842

I. Cadre de la décision

Mentionnez la ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée.

X Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française :

Art. 33, alinéa 1er, 1°

Art. 33, alinéa 2

Autre(s) texte(s) juridique(s) :

Précisez les articles justifiant la décision.

Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) :

Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquer les références de celui-ci ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade.

II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption
- Rang et/ou fonction : 15
- Nom et prénom : CHEVALIER Rudy

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Direction du Service de l'Aide à la Jeunesse de Verviers du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption
- Rang et/ou fonction : 12



- Nom et prénom : DOCK Julie

III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

TABLEAU 1 : compétences à effets **internes**

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet INTERNE
Art. 33, alinéa 1 ^{er} , 1 ^o	Accorder aux membres du personnel relevant de la Direction du Service de l'Aide à la Jeunesse de Verviers du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption, les congés annuels de vacances, les congés pour motif impérieux d'ordre familial, les congés de circonstances et pour force majeure et les congés exceptionnels

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet EXTERNE
/	/

IV. Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

(Facultatif - les suppléants éventuels recevront copie de la présente)

En cas d'absence du subdélégué la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- o Entité : Direction du Service de l'Aide à la Jeunesse de Verviers du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption
 - o Rang et/ou fonction : Conseillère adjointe
 - o Nom et prénom : HODEIGE Catherine
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et du suppléant n°1, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

- o Entité : Section sociale du Service de l'Aide à la Jeunesse de Verviers du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption
- o Rang et/ou fonction : Déléguée en chef



- o Nom et prénom : DERKENNE Karine
Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser : **compétence limitée aux membres du personnel relevant de la Section sociale du Service de l'Aide à la Jeunesse de Verviers**

En cas d'absence du subdélégué et des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

- o Entité : Section sociale du Service de l'Aide à la Jeunesse de Verviers du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption
- o Rang et/ou fonction : Déléguée en chef
- o Nom et prénom : DETAILLE Raphaella
Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser : **compétence limitée aux membres du personnel relevant de la Section sociale du Service de l'Aide à la Jeunesse de Verviers**

En cas d'absence du subdélégué et des suppléants n°1, n°2 et n°3, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

- o Entité : Section administrative du Service de l'Aide à la Jeunesse de Verviers du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption
- o Rang et/ou fonction : Responsable a.i de la Section administrative
- o Nom et prénom : BOURGEOIS Nathalie
Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser : **compétence limitée aux membres du personnel relevant de la Section administrative du Service de l'Aide à la Jeunesse de Verviers**

V. Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence

Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.

VI. Durée de la délégation

A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entrer en vigueur à dater de sa signature.

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin (*facultatif*) :



Date et signature du subdélégué

Date et signature de l'autorité déléguée



Raphaëlla DETAILLE
Signature simple
20/01/2023 08:56:05



Nathalie BOURGEOIS
Signature simple
16/01/2023 10:36:23



Karine DERKENNE
Signature simple
10/01/2023 15:40:05



Catherine HODEIGE
Signature simple
10/01/2023 09:39:00



Catherine HODEIGE
Signature simple
03/01/2023 12:08:30



Julie DOCK
Signature simple
30/12/2022 08:50:15



Rudy CHEVALIER
Signature simple
03/10/2022 13:43:21

